

Image not found or type unknown



Vol en réunion / estimation de l'amende

Par **nico38090**, le **23/07/2008** à **14:11**

bonjour j'ai commis avec 3 amis, un vol en réunion durant le mois de janvier. Nous avons casser des casiers et volés une paire de ski et une combinaison. J'ai 18 ans et n'est aucun antécédent judiciaire. Je me suis rendu à la maison de la justice la plus proche de chez moi ou l'on m'a dit que j'écoperais surement d'une amende. Je souhaiterai savoir si vous pouviez me donner une estimation de l'amende encourue s'il vous plait ainsi que les autres peines que je pourrai avoir.

Merci d'avance!!

Par **JamesEraser**, le **25/07/2008** à **17:22**

Tout est fonction :
de la nature des faits
du lieu où vous allez être jugé
de la nature de vos ressources
de la nature de vos charges
de vos antécédents
etc
etc

C'est ce que l'on appelle "l'individualisation de la peine"

Pas de grille tarifaire à ce sujet, c'est selon l'appréciation du Tribunal.

Experatooment